



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/05/14

Reçu en Préfecture le : 02/06/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 mai 2014
D - 2014/295

Aujourd'hui 26 mai 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET,
Mr Y. DAVID (présent à partir de 16h20), Mme N. DELATTRE (présente à partir de 17h05), Mr N. BRUGERE (présent jusqu'à 16h45)

Excusés :

Monsieur Josy REIFFERS, Madame Constance MOLLAT, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Jacques COLOMBIER

Dispositif d'aide à l'accession à la propriété Passeport 1er Logement. Aide de la ville aux acquéreurs. Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 31 janvier 2011, vous avez décidé de la mise en œuvre d'un dispositif destiné à faciliter l'accession sociale à la propriété pour les ménages primo-accédants à Bordeaux. Ce dispositif appelé « Passeport 1^{er} Logement » permet d'accorder des aides financières aux ménages qui désirent acheter leur premier logement en résidence principale à Bordeaux.

Les aides de la Ville répondent aux conditions générales suivantes :

- ø les bénéficiaires sont des ménages primo-accédants de leur résidence principale sur Bordeaux, sans condition de composition familiale,
- ø le montant de l'aide de la Ville varie de 3 000 euros à 6 000 euros selon la composition de la famille,
- ø leurs revenus ne doivent pas dépasser les plafonds de ressources PTZ + 2012.

Compte tenu de l'évolution du PTZ+, ce dispositif a été modifié par délibération du 25 février 2013 en maintenant l'application des plafonds de ressources du PTZ + 2012 qui couvrent un plus large panel d'accédants, et en déconnectant l'octroi de l'aide de la Ville de l'obtention d'un prêt à taux zéro.

L'aide est attribuée pour l'acquisition :

- ø d'un logement neuf inclus dans une opération labellisée «Passeport 1^{er} Logement »,
- ø d'un logement ancien sur le territoire du PNRQAD Bordeaux Re[Centres] sous condition résolutoire de mise aux normes d'habitabilité du logement dans l'année précédent ou suivant l'acquisition du logement selon les caractéristiques du logement décent,
- ø d'un logement issu d'un changement de destination au sens du Code de l'Urbanisme,
- ø d'un logement acquis en vue de sa première occupation après la réalisation de travaux concourant à la production ou à la livraison d'un immeuble neuf au sens du 2^o du I de l'article 257 du code général des impôts,
- ø d'un logement mis en vente par un bailleur social sur le territoire de la commune de Bordeaux selon les termes des articles L.443-7 et L.443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Ces logements devront être conservés pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition sans pouvoir être cédés et quelle que soit la forme de la cession, sauf cas de force majeure.

Ils devront également être occupés à titre de résidence principale par leur acquéreur pendant cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition, sauf cas de force majeure.

En cas de non respect de ces clauses, l'acquéreur devra rembourser à la Ville la totalité de l'aide qui lui aura été accordée par celle-ci, dans les trois mois de la survenance de l'évènement.

Au titre de ce dispositif, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les 16 projets listés dans le tableau en annexe et qui représentent une aide totale de la Ville de 50 000 euros.

L'aide de la Ville sera versée sur le compte du notaire chargé de la régularisation de l'acte de vente.

Pour les logements neufs dans les opérations labellisées, les logements mis en vente par un bailleur social, les logements acquis en vue de leur première occupation après la réalisation de travaux de remise à neuf et les logements issus d'un changement d'usage, le versement de la subvention interviendra sur présentation de l'attestation notariée de signature de l'acte d'acquisition et d'un certificat de paiement établi par la Ville.

Pour les logements anciens, l'acquéreur remettra à la Ville, en complément de l'attestation notariée d'acquisition, un engagement formel à réaliser les travaux de mise aux normes d'habitabilité nécessaires, au plus tard dans un délai d'un an après la signature de son acte d'acquisition et il justifiera ces travaux au moyen des factures. Dans le cas contraire il sera tenu de rembourser à la Ville la subvention perçue dans les trois mois qui suivent.

La dépense ci-dessus énumérée sera imputée sur la sous fonction 72, nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

Par ailleurs, un projet d'acquisition présenté au vote du Conseil Municipal du 16 décembre 2013 pour l'acquisition par un particulier d'un logement neuf et pour lequel une aide de 3 000 euros a été engagée par la Ville, n'a pas pu aboutir. Il convient donc d'annuler cette subvention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 mai 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON

LISTE DOSSIERS PASSEPORT 1er LOGEMENT PRESENTES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2014

LOGEMENTS NEUFS SITUES DANS UNE OPERATION LABELISEE PASSEPORT 1er LOGEMENT

N° Dossier	Nom acquéreurs	Composition de la famille	Opérateur	Adresse Immeuble	N° logement	Type logement	Surface habitable en m²	Prix TTC hors parking	Prix TTC/m² de S² hab	Montant PTZ +	Banque	Prêt Cîlso	Prêt Provisis	Subvention Ville
1	Mme VENIENT Sandra	1 personne	BOUYGUES Immobilier	BAF - Ilot B 0b Résidence Edéal rue des Etrangers 33300 BORDEAUX	D 51	T3	66,14	176 790 €	2 673 €		CIC			3 000 €
2	Mme PORTAIS Charline M. ISSANCHOU Olivier	2 personnes	BOUYGUES Immobilier	BAF - Ilot B 0b Résidence Edéal rue des Etrangers 33300 BORDEAUX	D 26	T4	80,45	222 238 €	2 762 €	42 640 €	Caisse d'Epargne			3 000 €
3	Mme RICHETON Cécile	1 personne	BOUYGUES Immobilier	BAF - Ilot B 0a Résidence Aélös rue des Etrangers 33300 BORDEAUX	C 121	T3	64,71	192 953 €	2 982 €	30 420 €	BNP Paribas			3 000€
4	M. BENEYTOU Nicolas	1 personne	COGEDIM	BAF - Ilot C1 Résidence Influence Bât Esquisse rue Lucien Faure 33300 BORDEAUX	A 16	T3	56,4	169 200 €	3 000 €	30 420 €	Caisse d'Epargne			3 000 €
5	Mme DANLOS Delphine	1 personne	COGEDIM	BAF - Ilot C1 Résidence Influence Bât Cascade rue Lucien Faure 33300 BORDEAUX	A 31	T2	41,35	124 050 €	3 000 €	30 420 €	CIC			3 000 €
6	Mme BERCIER Sarah M. FERRER Thibault	2 personnes	COGEDIM	BAF - Ilot C1 Résidence Influence Bât Cascade rue Lucien Faure 33300 BORDEAUX	B 11	T3	61,60	184 800 €	3 000 €	42 640 €	Crédit Mutuel du Sud-Ouest			3 000 €
7	M. BESSELLERE-LAMOTHE Nicolas	1 personne	DOMOFRANCE EXTERRA	BAF-Ilot C5 - LF2 Résidence Panorama rue Lucien Faure/rue de la Falencerie 33300 BORDEAUX	2-41	T2	47,40	135 820 €	2 865 €	30 420 €	Banque Postale	20 000 €	15 000 €	3 000 €
8	M. BLOYER Alexandre	1 personne	DOMOFRANCE EXTERRA	BAF-Ilot C5 - LF2 Résidence Panorama rue Lucien Faure/rue de la Falencerie 33300 BORDEAUX	2-31	T2	47,40	130 920 €	2 762 €	30 420 €	Caisse d'Epargne			3 000 €
9	Mme et M. RAFFY Max	2 personnes	SAFRAN Immobilier	Résidence Les Terrasses de Galin 25 rue Antoine Monnier 33100 BORDEAUX	A 301	T3	72,25	216 000 €	2 990 €	42 640 €	Banque Postale			3 000 €
SOUS TOTAL LOGEMENTS NEUFS SITUES DANS UNE OPERATION LABELISEE PASSEPORT 1er LOGEMENT														27 000 €

LOGEMENTS ANCIENS SUR LE SECTEUR DE BORDEAUX [RE] CENTRES

N° Dossier	Nom acquéreurs	Composition de la famille	Opérateur	Adresse Immeuble	N° logement	Type logement	Surface habitable en m²	Prix TTC	Prix TTC/m² de S² hab	Montant PTZ +	Banque	Prêt Cîlso	Prêt Provisis	Subvention Ville
10	Mme ANGUE Elodie M. FELIXAIN Yann	2 personnes		Bordeaux [Re] Centres 9-10 quai de la Monnaie 33800 BORDEAUX	7	Studio	36,43	85 000 €			Banque Courtois			3 000 €
11	Mme BERGER Mailys	1 personne		Bordeaux [Re] Centres 7-9 rue Teulère 33000 BORDEAUX	4	T2	44,15	150 000 €			Banque Populaire d'Aquitaine			3 000 €
12	M. DOROCANT Timothée	1 personne		Bordeaux [Re] Centres 11 rue Calvimont 33100 BORDEAUX	4	T1	28,72	70 000 €			Société Générale			3 000 €
13	Mme LEMOINE Julie M. BRANDICOURT Augustin	2 personnes		Bordeaux [Re] Centres 8 rue Saint James 33000 BORDEAUX	11	T2	60,85	175 000 €			Caisse d'Epargne			3 000 €
14	M. PAIN Jean-Baptiste	1 personne		Bordeaux [Re] Centres 29 rue Henri IV 33000 BORDEAUX	16	T2	55,77	140 000 €			Banque Populaire			3 000 €
15	Mme Constance RODE M. Wilfried BARJOU	2 personnes		Bordeaux [Re] Centres 67-69 rue Camille Sauvageau 33800 BORDEAUX	17	T2	58,86	190 000 €			Caisse d'Epargne			3 000 €
SOUS TOTAL LOGEMENTS ANCIENS SITUES SUR LE SECTEUR DE BORDEAUX [RE] CENTRES														18 000 €

LOGEMENTS DANS LE CADRE DE LA VENTE DU PARC HLM

N° Dossier	Nom acquéreurs	Composition de la famille	Opérateur	Adresse Immeuble	N° logement	Type logement	Surface habitable en m²	Prix TTC	Prix TTC/m² de S² hab	Montant PTZ +	Banque	Prêt Cîlso	Prêt Provisis	Subvention Ville
16	Mme et M. MOATASSIME Ouadia	4 personnes	MESOLIA	Résidence Hipparion 258 avenue d'Eysines 33200 BORDEAUX	8	T5	102	208 761 €			Caisse de Crédit Mutuel			5 000 €
SOUS TOTAL LOGEMENTS DANS LE CADRE DE LA VENTE DU PARC HLM														5 000 €

TOTAL SUBVENTIONS VILLE

50 000 €

SUBVENTION A ANNULER

N° Dossier	Nom acquéreurs	Composition de la famille	Opérateur	Adresse Immeuble	N° logement	Type logement	Surface habitable en m²	Prix TTC hors parking	Prix TTC/m² de S² hab	Montant PTZ +	Banque	Prêt Cîlso	Prêt Sacicap Gironde	Subvention Ville
	M. SCHOUMACKER Romain	1 personne	SAFRAN Immobilier	Résidence "Le 226" 226 avenue Thiers 33100 BORDEAUX	311 A	T2	46,58	135 000 €	2 898 €	30 420 €	Banque Postale			3 000 €